MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

cfppa
DU HAUT-RHIN

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
EPLEFPA Les Sillons de Haute Alsace - 8 aux Remparts 68250 ROUFFACH
03.89.78.73.07 - cfppa.rouffach@educagri.fr - www.cfppa-alsace.fr
N° SIRET 19680003100037 - N° existence DRFP : 42 68 P 001168

Elagage - Unité 2 : Grimper, se déplacer et travailler en sécurité dans l'arbre

Contexte

Cette formation fait suite au premier module "Elagage : Grimper, se déplacer et travailler en sécurité dans l'arbre initiation". Elle permet d'acquérir d'avantage d'agilité, de dextérité et de capacité de grimpe au-delà de 20 mètres. Ces deux premiers modules du parcours permettent de réaliser de la taille. Un troisième module est proposé pour le démontage avec ou sans rétention.

Ce parcours a été conçu en référence aux arrêtés du 4 août 2005 puis du 10 octobre 2008, à la circulaire N° 2007-5018 du 27 juin 2007 et au décret 2021-1833 du 24 décembre 2021.

2ème niveau de grimpe.

Objectifs de la formation

Choisir et utiliser les techniques de grimpe et de déplacement appropriées
Travailler en sécurité dans les arbres de minimum 20 mètres
Etre en conformité avec la réglementation

Public concerné

Salariés et chefs d'entreprise du paysage, élagueurs ou toute personne souhaitant exercer une activité dans les espaces verts.

Prérequis des participants

Avoir suivi et acquis le module : Technique de grimpe et de déplacement en sécurité – initiation.

Ne pas être sujet au vertige : hauteur de travail 20 mètres min.

Contenu

Rappel sur la sécurisation du chantier d'élagage
Rappel des différentes techniques d'ascension en sécurité : différentes techniques de grimpe (foot lock, ...), avantages et inconvénients
Choix du ou des points d'ancrage en fonction des caractéristiques de l'arbre et de la technique de déplacement utilisée
Le matériel utilisé pour grimper : les normes, la mise aux normes du matériel et l'évolution de ces normes
Les vérifications obligatoires, contrôles à effectuer sur le matériel et les règles de sécurité à respecter
Positionnement des cordes et du grimpeur pendant le travail et pour la descente en toute sécurité
Stabilisation au poste de travail, différentes techniques de déplacement et travail en sécurité

Méthodes et moyens

Le contenu de la formation est adapté aux attentes et aux connaissances des participants. Les apports théoriques seront illustrés par :

des exemples et des photos
des démonstrations
des mises en situations pratiques sur sites arborés
des corrections individualisées
bilan de la formation

Mode de validation des acquis

Attestation de suivi de la formation et certificat de réalisation.

Les participants ont évalué la formation en : 2023

Intervenants

Intervenant : Thomas VERNEX et Antoine TACQUARD, Arboristes et formateurs
Référent de la formation : Julien HUNZINGER, Formateur et Ingénieur en Aménagement du Paysage et de l'Espace

4 jours
28 heures

Rouffach

Du 22 février au 27 février 2024

Tarifs 2024

1 050,00€ net* par participant

*Organisme non assujetti TVA

Des possibilités de financement existent en fonction de votre statut.

Nous contacter

Jessica SAMSON : 03 89 78 73 07 - jessica.samson@educagri.fr